



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 60

LA JUSTICE

Les nominations de femmes
à la magistrature

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 13 mars 2012

LE SÉNAT

Le mardi 13 mars 2012

LA JUSTICE

LES NOMINATIONS DE FEMMES À LA MAGISTRATURE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Dans sa réponse à la question du sénateur Fraser la semaine dernière, madame le leader a affirmé que le gouvernement fait tous les efforts possibles pour augmenter le nombre de femmes dans le système judiciaire. Cependant, selon les statistiques sur les nominations judiciaires, le pourcentage de femmes nommées à la magistrature fédérale par le ministre de la Justice a subi un recul important depuis 2006.

En 2005, 40 p. 100 des juges nommés à la magistrature étaient des femmes. Par opposition, depuis 2006, seulement 30 p. 100 environ des juges nommés étaient des femmes, et la tendance semble être à la baisse.

En 2010 et 2011, par exemple, à peine 25 p. 100 des juges nommés à la magistrature étaient des femmes. La ministre peut-elle nous décrire les efforts qui ont été faits en vue d'augmenter le nombre de femmes dans le système judiciaire et nous expliquer ce recul dans les statistiques, alors que le nombre de femmes au sein des professions juridiques ne cesse d'augmenter?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, comme je l'ai déjà dit, nous sommes extrêmement fiers des nominations judiciaires qui ont été faites, y compris de celle de la juge en chef Nicole Duval Hesler, la première femme juge en chef de la Cour d'appel du Québec. La nomination de femmes qualifiées dans le système judiciaire canadien est l'une des priorités du gouvernement, et nous accomplissons des progrès à cet égard.

Nous avons récemment nommé la juge Karakatsanis à la Cour suprême, ce qui signifie que quatre des neuf juges de la Cour suprême sont maintenant des femmes. De plus, cinq des 11 juges de la Cour d'appel fédérale sont des femmes, et le gouvernement est extrêmement fier du fait que nous avons nommé quatre de ces femmes.

[Français]

Le sénateur Tardif : En effet, honorables sénateurs, ce sont de bonnes nominations. Cependant, les faits sont les faits et les statistiques indiquent une diminution.

Madame le leader a également affirmé la semaine dernière que le gouvernement fait attention à ce que les femmes soient bien représentées dans les processus de nomination. Cependant, comme le sénateur Losier-Cool l'a souligné lors d'une question en décembre dernier, les femmes sont également sous-représentées au sein des comités chargés de conseiller le ministre de la Justice sur les nominations judiciaires fédérales. Au total, les femmes n'occupent que 28 des 133 postes à ces comités. En effet, les lignes directrices du gouvernement imposent au ministre fédéral de la Justice de tenir compte de la représentativité de la population dans la composition des comités consultatifs.

Comment le gouvernement compte-t-il rééquilibrer la composition de ces comités pour assurer qu'il reflète mieux la population, et notamment les femmes?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Comme le sénateur le sait, 17 comités consultatifs de la magistrature fédérale s'occupent, à titre bénévole, de trouver et de recommander des candidats aptes à occuper des postes dans l'appareil judiciaire du Canada. Le sénateur a tort de penser que ces comités sont constitués par le ministère fédéral de la Justice.

J'ai une certaine expérience de ce domaine. Les comités consultatifs de la magistrature fédérale sont établis un peu partout dans le pays. Ils se composent essentiellement des juges provinciaux et territoriaux, du juge en chef et d'autres. Bien sûr, ces comités consultatifs sont chargés de recommander la nomination de juges au ministère de la Justice. Nous continuerons de chercher, de choisir et de recommander des femmes et des hommes dont le mérite et la compétence juridique sont indiscutables, en tenant compte de l'avis de nombreux intervenants.

Le processus de nomination à la magistrature a subi l'épreuve du temps. Nous l'avons établi sous le gouvernement Mulroney, et les gouvernements Chrétien et Martin avaient jugé bon de le conserver. Il a permis de nommer des gens de haut calibre. Nous cherchons constamment à nommer des femmes hautement qualifiées. Je viens de mentionner le nom de quelques-unes de celles que nous avons nommées récemment.